

PV approuvé lors de la réunion  
du CM du 05/12/2024  
PV affiché le 06/12/2024

## Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2024

Présents : Danielle RÉSONET, Hervé MIGNOT, Élodie MALVAL, David BARRIER, Serge BERGER, Sandrine DUBOIS, Daniel PAQUET, Leïla PARIS, Éric RIMBAULT, Thibaut DIVAY( arrivé à 20h30).

Était absent excusé ayant donné procuration : TRAVERS Baptiste à Danielle RÉSONET.

Secrétaire de séance : Elodie MALVAL

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2024.

### **1-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FGDON 35** délib 2024\_11\_25

Madame le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années à la convention multi-services proposée par la FGDON 35 (fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles), ce qui lui permet d'accéder à différents services proposés par cet organisme, notamment la lutte contre le frelon asiatique, le ragondin, le rat musqué les chenilles processionnaires, les corbeilles noires, les pigeons.

Des réunions et formations sont également proposées.

La convention existante arrive à échéance le 31/12/2024, la FGDON propose une nouvelle convention pour la période 2025/2028 avec une participation annuelle forfaitaire est de 140€ (pour la période 2021-2024 : 125 €).

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de renouveler son adhésion à la convention multi-services proposée par la FGDON en annexe et autorise Mme le Maire à signer les documents correspondants.

Présents 9  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre ; /  
Abstention : /

### **2- CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA** délib 2024\_11\_26

Madame le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années à un contrat de prestation de fourrière animale avec l' ARCHE DE NOS COMPAGNONS de SAINT GERMAIN DU PINEL, ce contrat arrive à échéance le 31/12/2024.

« L'arche de nos compagnons » ne poursuit pas son activité , c'est la SPA qui propose de reprendre le service.

Le contrat sera conclu pour une année renouvelable 2 fois soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le prix d'une capture d'animal errant est de 40 euros TTC.

La prestation de fourrière est calculée au nombre d'habitant soit :

Pour 2025 1.13€/hab soit 802.30 € sur la base de 710 habitants

Pour 2026, 1.16€/hab soit 823.60€ sur la base de 710 habitants

Pour 2027, 1.20€/hab soit 852.00 € sur la base de 710 habitants

(710 habitants : population légale au 01/01/2024).

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le contrat de la SPA pour 802.30 € (tarif 2025) et autorise Mme le Maire à signer les documents correspondants.

Présents 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : / Abstention :
--

### **3-PROPOSITION DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA ROUTE DU VERGER**

Madame le Maire explique qu'au stade des travaux , il convient de rechercher un prêt bancaire.

Les travaux sont estimés à 598 677 € ht, 718 413€ ttc.

Les subventions acquises s'élèvent à 168 819€, la subvention du Département « ambitions communes » de 54 000€ passe en commission le 18 novembre.

Selon l'autofinancement possible, le prêt à contracter sera de 300 000€ ou 350 000€.

Une analyse financière a été demandée au Conseiller aux Décideurs Locaux de la trésorerie de Vitré.

Plusieurs banques ont été sollicitées :

Le Crédit Agricole ne finance plus les projets des communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Caisse d'Epargne ne propose pas d'offre, la commune ne rentrant pas dans ses critères de financement.

Le CMB fera une proposition dans les prochains jours.

La Banque des Territoires et la Banque Postale ont remis une offre.

#### **Offre de prêt de 350 000€ sur 25 ans**

Banque des Territoires : taux indexé sur le livret A +1.30% soit 4.30 à ce jour, le tableau d'amortissement est proposé avec une extrapolation de taux sur la période ( 4.30%, 3.90%, 3.70%, 3.30%).

coût du prêt : 186 023€ en remboursement annuel, 176 538€ en remboursement trimestriel.

Le coût de la commission est de 0.06% du montant emprunté.

Banque Postale : taux fixe de 3.88%.  
coût du prêt : 199 283€ en remboursement trimestriel.  
Le coût de la commission est de 0.20% du montant emprunté.

Arrivée de Thibault DIVAY à 20h30.

La décision est reportée à la séance de décembre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### Sanitaires de l'école

le bâtiment des WC appartenant à la commune a des fissures, le maçon qui est venu constater considère que les fissures ne touchent pas la structure, elles seront rebouchées et la façade repeinte s'il le faut.  
Un devis est attendu.

#### Affaire BESNIER/ commune de Landavran

Madame le Maire informe les élus que Monsieur BESNIER fait appel de la décision du tribunal de commerce de Rennes.

#### Aménagement de la route du Verger.

Les travaux avancent sans retard, des modifications ont été faites à la demande de la mairie ( passage pavé, bandes plantées et non enherbées...).

#### Rencontre avec les services de l'Etat, la Gendarmerie , le SDIS et les responsables du CAL.

Suite au « Veau de Pentecôte 2024 », le lieutenant de gendarmerie de Vitré a souhaité faire un point sur l'organisation de cette manifestation.

Monsieur Gournel, en charge de la sécurité à la Sous-préfecture de Fougères, a rappelé les mesures de sécurité à prendre et les points de vigilance à observer (contrôle du montage des stands, vérifications des installations, extincteurs à prévoir, sanitaires, sorties de secours...).

Une vérification des installations sera faire avant la manifestation et a transmis « le dossier de grands rassemblements » à compléter pour cette manifestation.

Les élus sont bien conscients de la difficulté de respecter toutes les règles de sécurité.

Madame le maire informe les élus que des options ont été mises sur les 2 derniers lots, elles doivent être confirmées pour la fin novembre.

Une demande a été reçue pour l'installation d'un food-truck le dimanche soir de 17h30 à 21h.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire, Danielle RESONET



Le secrétaire, Elodie MALVAL.



